

## APPEL A PROJET JEUNESSE

### PRESENTATION

*L'Appel à Projet Jeunesse est un dispositif de la ville de Trélazé, qui en assure la gestion financière.*

### **Objectifs des Appels à Projets Jeunesse de Trélazé**

- Favoriser les initiatives menées par les associations ou des partenaires en faveur des jeunes de 11 à 30 ans de la ville, avec une priorité sur les jeunes âgés de 16 à 30 ans.
- Aider ces mêmes associations ou partenaires à s'organiser
- Trouver des réponses aux micros initiatives

Le rôle des Appels à Projets est, d'une part d'accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches, d'autre part de leur apporter un soutien financier.

### **Les projets accompagnés**

Les projets pouvant donner lieu à une étude de la part de la ville doivent être présentés :

- soit par un collectif d'habitants de Trélazé ou un groupe de jeunes qui sera accompagné pour se constituer en association, ou accompagné par le service jeunesse de la ville.
- soit par une association déjà implantée ou émergente de Trélazé
- Les projets concernant des jeunes dont la tranche d'âge serait uniquement entre 11 et 15 ans, seront orientés vers la DSP Léo Lagrange. Un projet concernant cette tranche d'âge pourra être étudié dans la mesure où il comprend aussi des jeunes de plus de 15 ans.

Aucun projet individuel d'habitants ne pourra être financé. Le dépositaire du projet doit être majeur et assume les responsabilités de son action.

Les projets doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Constituer une action collective qui bénéficie au moins 5 adolescents de Trélazé,
- Concerner les jeunes de Trélazé âgés entre 11 et 30 ans
- Etre en cohérence avec au moins une des valeurs du Projet Educatif De Territoire (PEDT) de la ville, à savoir :
  - Faciliter l'accès pour tous aux savoirs, à la culture et aux loisirs.
  - Reconnaître et soutenir les parents dans leurs responsabilités et capacités éducatives.
  - Permettre aux jeunes de devenir des citoyens respectueux des valeurs de la République.

Les projets concernés peuvent être de différentes natures :

- Information
- Formation ou aide à l'emploi
- Animations à caractère culturel, sportif, éducatif ou de loisirs (ex : concert, musique, film, fête de quartier, ...)
- Travail autour de la mobilité
- Action citoyenne ou de solidarité.

## **Le Comité de validation des projets**

L'examen des projets et la décision de financement reviennent à un Comité de validation des projets.

Le Comité de validation étudie et valide les projets qui sont déposés au titre des Appels à Projets Jeunesse de la ville de Trélazé.

Il a un rôle d'accompagnement au montage des projets tant sur le fond que sur la forme.

Il est composé de :

- De jeunes (16 à 30 ans) habitants Trélazé (maximum 5 représentants)
- D'acteur associatif (5 représentants)
- De 5 élus de la ville de Trélazé
- D'un technicien de la ville de Trélazé (qui anime les débats sans prendre part au vote)
- De membres invités en fonction de la teneur du projet présenté (ex : bailleurs, services techniques de la ville...) (De manière facultative, voix consultative)

## **Les modalités d'accompagnement**

Le Comité de validation des projets a pour missions :

- d'accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches.

Tout porteur de projet peut demander l'aide du Comité de validation pour le montage de son projet. Cet accompagnement peut porter sur l'ensemble des phases du montage du projet. Cet accompagnement ne constitue pas une garantie de validation du projet.

- de participer au financement des projets

Le financement des projets déposés ne se substitue en aucun cas aux subventions ordinaires auxquelles peut prétendre une association. Il ne peut s'agir que de subventions de fonctionnement et non d'investissement et ne doit servir qu'au financement strict du projet.

La subvention accordée ne peut être attribuée que si le budget du projet retenu s'avère :

- plausible (le montant des charges indiquées doit correspondre au mieux au coût réel de l'action)
- raisonnable (le montant maximum de subvention attribuée est plafonné)
- étudié (élaboration de devis, mise en concurrence des prestataires potentiels, etc.)

En cas de non réalisation ou de réalisation partielle du projet, tout ou partie de la subvention attribuée devra être restituée à la Ville de Trélazé.

En cas d'accord du Comité sur le projet présenté, le financement est assuré sous forme de subvention.

En cas de validation du projet, le porteur de projet s'engage à mentionner la Ville de Trélazé dans l'ensemble de ses communications

## FONCTIONNEMENT

### DEPOT DES PROJETS

Le dépôt des projets se fait auprès du Coordonnateur Jeunesse (Ville de Trélazé – Hôtel de Ville - place Olivier Thuau - 49 800 TRELAZE – courriel ) ou sur l'adresse suivante [action.jeunesse@mairie-trelaze.fr](mailto:action.jeunesse@mairie-trelaze.fr)

### EXAMEN DES PROJETS

#### **Présentation du projet**

Le Comité de validation se réunit au minimum une fois par trimestre.

Chaque projet est présenté aux membres du Comité de validation par le porteur de projet, puis fait l'objet d'échanges entre les personnes présentes. Le porteur de projet peut être accompagné et aidé pour présenter son projet.

#### **Débat**

Le débat entre les membres du Comité de validation sur le projet présenté se tient ensuite hors de la présence du porteur du projet.

Les membres du Comité de validation sont tenus de ne pas divulguer le contenu des débats à toute personne extérieure.

Suite au vote, les membres du Comité de validation se mettent d'accord sur le contenu de la décision qui est présentée au porteur du projet.

#### **Décision**

La décision du Comité de validation est d'abord présentée oralement, dans les meilleurs délais, au porteur de projet et confirmée par délibération du Conseil Municipal. Cette décision est ensuite officialisée par le biais d'un courrier adressé au porteur de projet.

Un projet qui ne serait pas validé peut être modifié, retravaillé et représenté ultérieurement.

#### **BILAN DES PROJETS**

Dans le trimestre qui suit la réalisation de l'action, le porteur de projet vient présenter un bilan qualitatif et chiffré au Comité de validation. Il s'appuie à cet effet sur la fiche-bilan qui lui a été transmise.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année suivante, le Comité de validation réalise un bilan qualitatif et chiffré de l'ensemble des projets ayant donné lieu à un financement.